



## Cumul vdi et fonctionnaire

Par **ericgki**, le **20/05/2008** à **12:22**

Bonjour à tous.

Depuis plus d'un an je suis VDI dans le domaine des compléments alimentaires et soins de beauté. Cependant je viens de réussir à un concours du Trésor public.

Mon agrément de distribution VDI étant antérieur (+ d'un an) à mon affectation au Trésor public, puis-je continuer à exercer mon activité de vente le week-end en dehors des heures de fonctionnaire.

Merci à vous.

Par **sillage**, le **23/05/2008** à **16:56**

Bonjour,

à ce que je sais vous ne pouvez pas avoir un 2eme emploi à partir du moment où vous êtes titularisé et donc fonctionnaire (sauf artiste, journaliste et traducteur). Renseignez vous auprès du centre de gestion de votre département ils sauront vous renseigner.

J'espère vous avoir aidé